

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 30 janvier 2026 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **12 février 2026 à 18 h 30** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers : 28

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Nombre de Conseillers présents à la séance : 19 **Nombre de Conseillers représentés : 6**

Nombre de Conseillers absents à la séance : 3 **Nombre de Conseillers suppléés : 0 /**

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. ~~Jean-Luc LENTIER~~ représenté par M. Antoine GIMENEZ, ~~Michel CANCHES~~ représenté par M. Michel TEYSSEDOU, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, ~~Christian MONTIN~~ représenté par M. Christian POULHES.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO représentée par M. Louis ESTEVES, ~~Michel COSNIER~~, François DANEMANS, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, ~~Jean-Michel FAUBLADIER~~ représenté par Mme Maryline MONTEILLET, ~~Jean-Louis FRESQUET~~, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, ~~Jean-François RODIER~~ représenté par Michel BAISSAC, Clément ROUET.

M. Clément ROUET a été élu secrétaire de séance.

N° D2026/1 : DETERMINATION. REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Rapporteur : Antoine GIMENEZ

Alors que les dernières opérations comptables de l'année 2025 ont été réalisées jusqu'à la mi-janvier 2026, les délais de production et de visa du compte de gestion par la Direction Départementale des Finances Publiques ne permettaient pas d'établir ce document avant la tenue du Comité Syndical. De fait, il n'est pas possible de proposer l'approbation du compte administratif 2025 faute de pouvoir formellement démontrer sa stricte concordance avec le compte de gestion. Cependant, les contrôles menés tout au long de l'année en matière de conformité des opérations comptables entre l'ordonnateur et le trésorier autorisent d'ores et déjà à présenter les résultats prévisionnels du budget du Syndicat Mixte.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, il est également possible d'acter ces résultats prévisionnels de l'exercice 2025 de façon à permettre leur reprise anticipée dans le Budget Primitif 2026 du Syndicat Mixte.

Le résultat budgétaire prévisionnel 2025 du Syndicat Mixte du SCoT est positif et s'élève à 132 044.87 € en section de fonctionnement.

Cependant, la section d'investissement, si on intègre les RAR, fait apparaître un besoin de financement de 205 001,96 €. Ce dernier devrait être couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement, cependant ce besoin va être résorbé par la dotation aux amortissements et par un emprunt restant à souscrire sur 2026.

Il est proposé que l'ensemble de l'excédent budgétaire soit repris en report à nouveau.

SLOW

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 de la manière suivante :

- affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 0,00 € ;
- reprise en report à nouveau (R 002) de 132 044.87€.

Le Président,

Pierre MATHONIER



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire,

Clément ROUET

